

[nom de l'auteur de la demande] _____ n° ____
[date de la signature de l'affidavit sous serment ou affirmation solennelle] _____

Formule 73
(Règle 64)

C.S. n° _____

COUR SUPRÊME DU YUKON

SUCCESSION DE _____,
défunt
AUSSI CONNU SOUS LE NOM DE _____

AFFIDAVIT RELATIF À L'AVIS DE DEMANDE

Je soussigné, [nom et adresse de l'auteur de la demande] _____
_____, DÉCLARE SOUS SERMENT (OU
SOUS AFFIRMATION SOLENNELLE) CE QUI SUIT :

1. Je suis l'exécuteur testamentaire
 l'administrateur successoral proposé
 l'avocat de
 l'exécuteur testamentaire
OU
 l'administrateur successoral proposé

de la succession de _____,
défunt.

2. Le nom et l'âge des bénéficiaires, y compris des bénéficiaires éventuels,
prévus au testament sont les suivants :

Nom	Âge

3. Le nom et l'âge des personnes qui ont le droit de recevoir un avis en application des sous-alinéas 108(1), (4) et (5) de la *Loi sur l'administration des successions*, L.R.Y. 2002, ch. 77, sont les suivants :

Nom	Âge	Lien

4. À ma connaissance, il n'y a pas de mineur ni de personne frappée d'une incapacité légale, sauf _____.

5. La pièce A est une copie de l'avis de demande accompagné des notes explicatives que j'ai :

envoyé par la poste à [nom du destinataire] _____ le [date] _____ au [adresse postale] _____

OU

délivré à personne à [nom du destinataire] _____ le [date] _____ au [adresse postale] _____

OU

envoyé par courriel à [nom du destinataire] _____ le [date] _____ au [adresse de courriel] _____.

L'avis que j'ai envoyé était accompagné d'une copie du testament. [Cocher, le cas échéant]

6. [Si le document a été envoyé par courriel] J'ai reçu un accusé de réception écrit indiquant que, le [date] _____, [nom du bénéficiaire ou de la personne ayant le droit de recevoir l'avis de demande] _____ a reçu l'avis de demande.

Fait sous serment/Affirmé solennellement)
devant moi à _____, au Yukon,)
le _____ 20 ____.

Notaire dans et pour le Yukon

Signature [*auteur de la demande*]

Nom du notaire : _____

Charge (poste) : _____

Date d'expiration : _____

**AVIS DE DEMANDE DE LETTRES D'HOMOLOGATION
OU D'ADMINISTRATION**

Succession de _____,
[profession] _____, de la ville de
_____, au Yukon [adresse de voirie et collectivité]
_____, décédé le [date] _____.

SACHEZ que [nom de l'auteur de la demande]
_____ demande [cocher celui qui s'applique]

- des lettres d'homologation
- des lettres d'administration (non testamentaire)
- des lettres d'administration (testamentaire)
- la réapposition du sceau
- des lettres d'homologation ou d'administration limitées

de la succession susmentionnée à la Cour suprême du Yukon, à Whitehorse, au Yukon.

Fait le _____

Signature [auteur de la demande ou son avocat]

Nom en lettres moulées [auteur de la demande ou son avocat]

ADRESSE POUR DÉLIVRANCE de l'auteur de la demande : (en application des règles 4(10) et (11)) **ADRESSE POUR DÉLIVRANCE de la partie (doit être une adresse domiciliaire OU professionnelle ET une adresse postale au Yukon) :**

Facultatif

Téléphone : _____

Adresse de courriel : _____

Numéro de télécopieur aux fins de délivrance : _____

ADRESSE DE LA COUR SUPRÊME DU YUKON :

Palais de justice

2134, Second Avenue, Whitehorse (Yukon) Y1A 5H6

Téléphone : 867-667-5937

Télécopieur : 867-393-6212

La présente constitue la pièce A
dont il est question dans l'affidavit
de _____ fait devant
moi à _____
le _____ 20__.

Notaire dans et pour le Yukon

Notes explicatives

Le présent résumé ne vise pas à remplacer les conseils d'un avocat.

Vous trouverez ci-joint un avis de demande de lettres d'homologation ou de lettres d'administration à l'égard de la succession d'une personne décédée. S'il existe un testament, il sera joint à l'avis de demande. La personne qui a signé l'avis de demande cherche à administrer la succession en réglant les dettes et en distribuant les éléments d'actif de celle-ci.

Si vous désirez vous opposer à la délivrance, à l'auteur de la demande nommé dans l'avis de demande, de lettres d'homologation ou de lettres d'administration, vous devez déposer une opposition auprès de la Cour suprême du Yukon. Vous pouvez obtenir la formule d'opposition auprès du greffe de la Cour ou à l'adresse www.yukoncourts.ca/fr/cour-supreme, sous l'onglet « Règles de procédure et formules » (formule 79). Vous devez en outre déposer un affidavit (formule 59) qui énonce la nature de votre intérêt sur les biens du défunt et indique de façon générale les motifs de votre opposition. Une fois l'opposition déposée, la Cour suprême du Yukon communiquera avec vous afin de fixer la tenue d'une conférence de gestion d'instance menée par un juge. Le dépôt d'une opposition auprès de la Cour suprême du Yukon coûte 70 \$.

Vous disposez de 21 jours pour déposer une opposition (formule 79). Si vous ne déposez pas d'opposition, on ne communiquera pas avec vous.

Vous pourriez ou non avoir le droit de faire valoir des prétentions contre la succession même sous le régime de la *Loi sur le patrimoine familial et l'obligation alimentaire*, LRY 2002, ch. 83, ou de déposer une requête contre elle sous le régime de la *Loi sur l'aide aux personnes à charge*, LRY 2002, ch. 56.

Si des lettres d'homologation ou des lettres d'administration sont délivrées au requérant éventuel à l'égard de la succession par suite de la demande, le requérant éventuel doit présenter aux bénéficiaires, s'il existe un testament, ou aux successeurs de l'intestat, s'il n'existe pas de testament, une déclaration détaillée précisant la manière dont la succession a été administrée et dont les éléments d'actif de la succession ont été distribués.

Vous pouvez consulter un avocat eu égard à votre intérêt dans la succession.